

ACTUALITÉS

Les Hells auraient influencé des élections à la FTQ-Construction

Un vote crucial pour la FTQ-Construction a été manipulé avec l'aide des Hells Angels, selon ce qu'a rapporté Radio-Canada hier.

Lors de cette élection, tenue en novembre 2008 à Laval, les 122 délégués des syndicats affiliés à la FTQ-Construction ont alors voté pour choisir les successeurs de leur président,

Jean Lavallée, et de leur directeur général, Jocelyn Dupuis.

M. Lavallée a pris sa retraite, tandis que Jocelyn Dupuis a été forcé de démissionner en raison d'une controverse sur ses allocations de dépenses.

Les deux hommes se sont affrontés par candidats interposés pour le poste de directeur général, espérant conserver

leur mainmise sur le plus gros syndicat de la construction au Québec.

Le candidat de Jean Lavallée était Bernard Girard. Le favori de Jocelyn Dupuis était Richard Goyette. Mais un troisième candidat au poste de directeur général, Dominic Bérubé, est venu brouiller les cartes.

Or, selon Radio-Canada, Joce-

lyn Dupuis, qui serait un ami du Hells Angels Normand «Casper» Ouimet et du caïd de la mafia Rénaud Desjardins, a fait appel à un autre de ses contacts du crime organisé. Il aurait demandé à Jacques Israël Emond, l'un des Hells les plus puissants au pays, de convaincre Dominique Bérubé de retirer sa candidature et de voter pour le can-

didat de Jocelyn Dupuis.

Le sort de l'élection aurait été scellé lors d'une rencontre au restaurant, six jours avant le vote. M. Bérubé a retiré sa candidature et Richard Goyette, le candidat de Jocelyn Dupuis, a été élu par deux voix de majorité.

Selon les sources consultées par Radio-Canada, Jocelyn Du-

puis s'est ensuite vanté du fait qu'il pourrait continuer à contrôler la FTQ-Construction.

Richard Goyette a refusé d'accorder une entrevue à Radio-Canada, mais a tout de même affirmé qu'il n'était pas au courant de la manipulation derrière son élection.

La Presse canadienne

EN BREF

Radon: nouvelle norme

Genève — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a divisé par dix le seuil recommandé pour le radon présent dans l'air des maisons et bâtiments. Ce gaz naturel radioactif, sans odeur, couleur ni goût, est considéré comme l'une des principales causes de cancer du poumon après le tabagisme. Le radon, explique l'OMS, est issu du radium qui fait partie de la chaîne de désintégration de l'uranium, élément que l'on trouve en quantités variables dans toutes les roches et les sols de la planète. Les taux de radon dans l'air extérieur sont en général très faibles, en raison de la dilution. La concentration en radon augmente en revanche dans l'air intérieur. Le radon pénètre dans les maisons par des ouvertures telles que des fissures dans le béton à la jonction du sol et des murs, des trous dans le plancher, de petits pores dans les murs en briques creuses, les puisards et les égouts. L'OMS, au vu des dernières données, recommande désormais un niveau de référence de 100 becquerels par mètre cube dans les pièces fermées. Le précédent seuil recommandé, fixé en 1996, était de 1000 becquerels par mètre cube.

— Associated Press

Michèle Richard coupable

Saint-Jérôme — La chanteuse Michèle Richard a été déclarée coupable, hier, d'avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool. Le verdict a été rendu au palais de justice de Saint-Jérôme. L'artiste âgée de 63 ans avait été arrêtée dans les Laurentides sur l'autoroute 15, à Saint-Sauveur-des-Monts,

le 23 décembre 2005. Elle avait ensuite échoué l'alcootest deux fois. Mme Richard soutenait que sa conduite louvoyante s'expliquait par ses tentatives de faire cesser une querelle entre son chien et son chat dans le véhicule. Le juge Jean Sirois, de la Cour du Québec, a qualifié la version de l'accusée de farfelue et de rocambolesque, et a condamné Michèle Richard à 800 \$ d'amende et a ordonné la suspension de son permis de conduire pour un an. La chanteuse, qui avait déjà été acquittée à deux reprises dans le passé d'accusations semblables, n'a eu aucune réaction au prononcé du verdict, et son avocate s'est contentée de dire qu'elle allait étudier le jugement et qu'elle disposait de 30 jours pour porter la décision en appel.

— La Presse canadienne

La ministre a pêché le mauvais numéro

Halifax — Les pêcheurs de homard de l'Atlantique obtiendront 15 millions pour une aide immédiate et ponctuelle. Un autre 50 millions sera destiné à des mesures pour assurer la survie de l'industrie pour les cinq prochaines années. La ministre de Pêches et Océans Canada, Gail Shea, a toutefois commis une bévue en présentant cette annonce en conférence de presse. Le numéro de téléphone qu'elle a donné pour obtenir des informations sur l'aide offerte était en fait celui d'une ligne érotique. Certains pêcheurs de homard ont en effet été accueillis par une voix féminine sensuelle qui leur proposait une tout autre façon d'oublier leurs tracas grâce à la collaboration de «vilaines filles». Le numéro de téléphone, visiblement erroné, a finalement été corrigé sur le site du ministère.

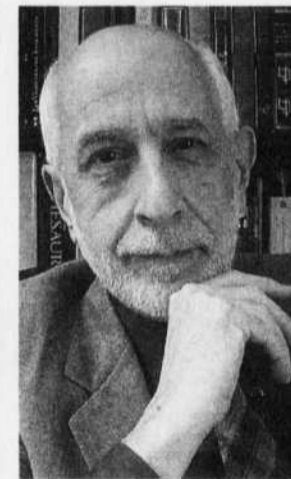
— La Presse canadienne

ingrid
betancourt

EN PRIMEUR

céline
galipeau

Un an après sa libération, Mme Betancourt accorde une entrevue exclusive à Céline Galipeau.



François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

H1N1, bioterrorisme
Les contradictions de l'information



ACTUALITÉ
H1N1
La pandémie à nos portes

Conférence de Dominique Leglu
Journaliste, scientifique et directrice de la rédaction du magazine *Science et Avenir*, elle est l'auteur de plusieurs livres dont *La menace chimique et biologique* et *La menace : bioterrorisme, la guerre à venir*.

En cas de crise, il faut informer... oui, mais comment? Pas assez, vous êtes accusé de «cacher quelque chose», un peu plus et vous «en faites trop»: les informations à caractère anxiogène sont aussi difficiles à manipuler qu'une bombe à retardement. Quelques réflexions sur l'information en matière de grippe et de bioterrorisme... à l'heure d'Internet.

Judi 24 septembre à 19h
Adultes : 6\$, étudiants et aînés : 2\$
Amphithéâtre du Cœur des sciences (SH-2800)
200, rue Sherbrooke Ouest
Métro Place-des-Arts
RÉSERVATIONS : www.coeurdessciences.uqam.ca



CE SOIR 22H

LE TÉLÉJOURNAL

21H SUR RDI

AUSSI SUR LE WEB

ÉCONOMIE

WAL-MART

M. Pelletier soutient que le magasin de Jonquière a fermé pour des raisons d'affaires

SUITE DE LA PAGE B 1

dire qu'il y a eu des pratiques injustes. Nous allons porter la cause en appel en Cour supérieure. La décision nous semble contenir une contradiction interne.»

M. Pelletier soutient depuis des années que le magasin de Jonquière a fermé pour des raisons d'affaires, parce qu'il «ne faisait pas d'argent».

Le syndicat conteste cette version des faits. Dans sa décision, l'arbitre a inclus l'interrogatoire d'un employé, Gaétan Plourde, selon lequel la direction du magasin était convaincue que le magasin ferait des profits en 2004 et que les employés allaient recevoir une prime de fin d'année.

La décision de M. Ménard se termine sur la mention d'un redressement possible «advenant que les parties ne réussissent pas à en convenir».

L'avocat des TUAC, M. Claude Leblanc, et le syndicat ont indiqué hier qu'ils «étudient présentement les règlements possibles pour chacun des salariés visés par les actes illégaux de Wal-Mart». Compte tenu de l'appel envisagé par Wal-Mart et de la lenteur de l'appareil judiciaire, cette éventualité n'aura

vraisemblablement pas lieu dans un futur rapproché.

Cour suprême

M. Plourde est d'ailleurs l'appelant dans la cause qui oppose les TUAC à Wal-Mart devant la Cour suprême. Les juges doivent se pencher sur l'article 17 du Code du travail et sur le fardeau de la preuve, qui incombe à une entreprise lorsque celle-ci effectue des licenciements pour ce que le Code appelle une «autre cause juste et suffisante».

Parmi les questions qui alimentent la réflexion des juges de la Cour suprême figurent celles-ci: «Un employeur peut-il fermer son entreprise ou une partie de celle-ci pour des motifs clairement antisyndicaux sans conséquence pour lui malgré l'atteinte à la liberté d'association des salariés concernés? L'employeur a-t-il fermé totalement ou partiellement son entreprise en contravention à la liberté d'association? La Commission des relations du travail a-t-elle le pouvoir d'accorder les réparations requises en cas de violation à la liberté d'association?» Les plaidoiries ont eu lieu en janvier. Les avocats des parties ignorent la date prévue de la décision.

Le Devoir

G20

SUITE DE LA PAGE B 1

une source européenne. Les Britanniques, au contraire, «sont pour une définition assez large du champ», selon cette source.

Un autre point du texte pose problème: certains États craignent qu'on accorde trop de pouvoirs à la Commission européenne. Le projet prévoit notamment qu'il appartiendra à Bruxelles de saisir les autorités de surveillance paneuropéennes en cas de situation d'urgence qui «mette en péril» le système financier.

La France estime elle qu'il faut que les autorités puissent s'auto-saisir d'un sujet quand il y a des tensions sur les marchés», selon la source européenne. «Ce texte pourrait donner à la Commission trop de pouvoirs», prévient une source diplomatique, qui craint une «bataille» sur ce texte. «Le Royaume-Uni s'y opposera particulièrement», ajoute-t-elle.

Pour emporter l'adhésion des Britanniques, une concession pourrait être de donner au gouverneur de la Banque d'Angle-

terre, Mervyn King, la vice-présidence de l'autre organisme dont la création est prévue dans cette réforme, le «comité européen du risque systémique». Cet organisme de surveillance macro-économique doit avertir les autorités nationales et émettre des recommandations quand il détecte un problème important.

Le Royaume-Uni «estime probablement qu'il y a de bons arguments pour avancer le nom du gouverneur de la Banque d'Angleterre comme vice-président», indique une autre source diplomatique.

En juin, les dirigeants européens s'étaient mis d'accord pour que le président et le vice-président de ce comité soient élus parmi les gouverneurs de banques centrales de l'UE. La Commission voulait imposer qu'il soit dirigé par le président de la Banque centrale européenne (BCE) Jean-Claude Trichet, mais les Britanniques, qui ne font pas partie de la zone euro, s'y étaient opposés.

Agence France-Presse

INITIATIVES

SUITE DE LA PAGE B 1

long terme» des banques et puissent être annulés en cas de mauvais résultats.

Fonds spéculatifs

La Commission européenne a proposé en avril d'encadrer l'activité des fonds spéculatifs (hedge funds) et de capital-risque (private equity). Leurs gestionnaires devraient demander une autorisation d'exercer dans l'UE et respecter certaines règles de transparence. Ils obtiendraient en échange un «passeport» européen qui leur permettrait de commercialiser leurs fonds dans toute l'UE.

Cette proposition est criti-

quée notamment par la France, l'Allemagne et les eurodéputés socialistes, qui ne veulent pas en particulier que les fonds enregistrés dans des territoires non coopératifs puissent bénéficier du «passeport» européen.

Les Britanniques et l'industrie du secteur trouvent au contraire que cela va déjà trop loin.

Agences de notation

Le Parlement européen a adopté fin avril une réforme qui prévoit la surveillance et l'enregistrement des agences de notation qui veulent exercer dans l'Union européenne.

■ Fonds propres des banques et titrisation

Le Parlement européen a en-

tériné en mai une modification de certaines règles imposées aux banques, visant à réduire la prise de risques financiers qu'elles prennent.

Elles ne pourront plus s'exposer pour plus de 25 % de leurs fonds propres à l'égard d'un même client, et devront garder 5 % des créances «titrisées» (créances transformées en titres vendus à des investisseurs sur les marchés).

De nouvelles propositions présentées en juillet prévoient d'encore augmenter les exigences en capital pour les opérations de titrisation les plus complexes («retitrisation»).

Supervision financière

La Commission doit propo-

ser aujourd'hui un renforcement de la supervision transnationale du secteur financier.

Trois nouvelles autorités paneuropéennes, chargées de la surveillance des banques, des assureurs et des marchés, seraient mises en place en 2010. Elles pourraient imposer leur médiation entre les superviseurs nationaux en cas de désaccord entre eux.

La réforme prévoit aussi un «comité européen du risque systémique», qui avertirait les autorités nationales et émettrait des recommandations quand il détecte un problème important.

Agence France-Presse

LEROUX

SUITE DE LA PAGE B 1

l'économie d'augmenter la valeur de production de biens et services à partir de quantités de ressources fixes. Il ne s'agit pas nécessairement de faire de grandes découvertes, mais d'apporter des améliorations et des adaptations à des processus et des produits qui existent déjà. Elle a donné l'exemple du Cirque du Soleil, qui n'a pas inventé le cirque, mais qui l'a transformé. De la même façon, Alphonse Desjardins n'a pas inventé l'institution financière, mais il a adapté pour la société d'ici un modèle de coopérative qui existait en Europe.

Selon elle, le jeu de l'innovation est un défi collectif, pour les gouvernements, les entreprises et les universités. «J'ajouterais, a-t-elle dit, que nous devons également comme collectivité mieux valoriser l'initiative individuelle et collective et faire

preuve d'une plus grande capacité d'ouverture. On n'innove pas si on n'accepte pas de sortir de la zone de confort qui est liée au statu quo.»

Pour appuyer son propos, Mme Leroux s'est référée à des statistiques que les économistes de Desjardins mentionnent dans leur plus récent Point de vue économique, rendu public hier: «Depuis le début de la décennie, le Québec a été distancé par le Canada et a pris un sérieux retard sur les États-Unis. L'an dernier, chaque heure travaillée aux États-Unis permettait de produire l'équivalent de 50,70 \$US, comparativement à 44,80 \$US au Canada, 41,80 \$ en Ontario et 39,60 \$ au Québec. Comme la productivité croît moins rapidement au Québec, l'écart du niveau de production par heure travaillée s'est élargi de façon inquiétante depuis une dizaine d'années.»

Et la présidente d'ajouter ceci: «Si, dans la prochaine décennie, l'augmentation de la productivité ne faisait que se maintenir au même rythme que pendant les 10 dernières années, soit environ 1 % en moyenne annuellement, la baisse de la population active entrainerait le potentiel de croissance de l'économie sous les 1 % d'ici 2020. Et tout indique que la tendance se maintiendrait pour la décennie suivante.»

Et où en est-on dans la gestion de cette crise financière confirmée de façon spectaculaire par la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers il y a un an? «La confiance est de retour et divers signaux laissent entrevoir un début de reprise, mais nous devons demeurer sur nos gardes», soutient Mme Leroux. Elle reconnaît par ailleurs que la crise a provoqué le réflexe chez les gouvernements des

pays industrialisés, ou en voie de le devenir, de faire un exercice de concertation qui a aidé la crise à se résorber. Elle espère que cet esprit de concertation se retrouvera dans les délibérations du G20 cette semaine à Pittsburgh. Elle souhaite que cette réunion permette aux participants de s'entendre sur des règles en vue de renforcer le capital des institutions financières, banques, compagnies d'assurances, etc., de manière à ce que celles-ci aient une base de capital assez solide pour absorber les chocs qui pourraient survenir. Enfin, Mme Leroux se range nettement dans le camp de ceux qui sont pour que la rémunération des dirigeants d'entreprises soit établie dans une perspective à long terme, un sujet que le G20 devrait aborder.

Le Devoir

TARIFS

SUITE DE LA PAGE B 1

coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée ou pourrait l'être», peut-on lire dans les documents budgétaires. Les organismes devront déterminer d'ici le 31 mars 2010 la cible d'autofinancement de chaque service tarifé. Tous les ministères disposent d'un an de plus pour faire de même.

«Il y a plusieurs hypothèses qui sont sur la table actuellement», a fait valoir Raymond Bachand. Car le gouvernement n'a pas seulement dans

sa mire le maigre montant de 195 millions que l'indexation de certains tarifs lui procurera, il doit aussi trouver les moyens d'éponger 60 % du déficit de 11,5 milliards.

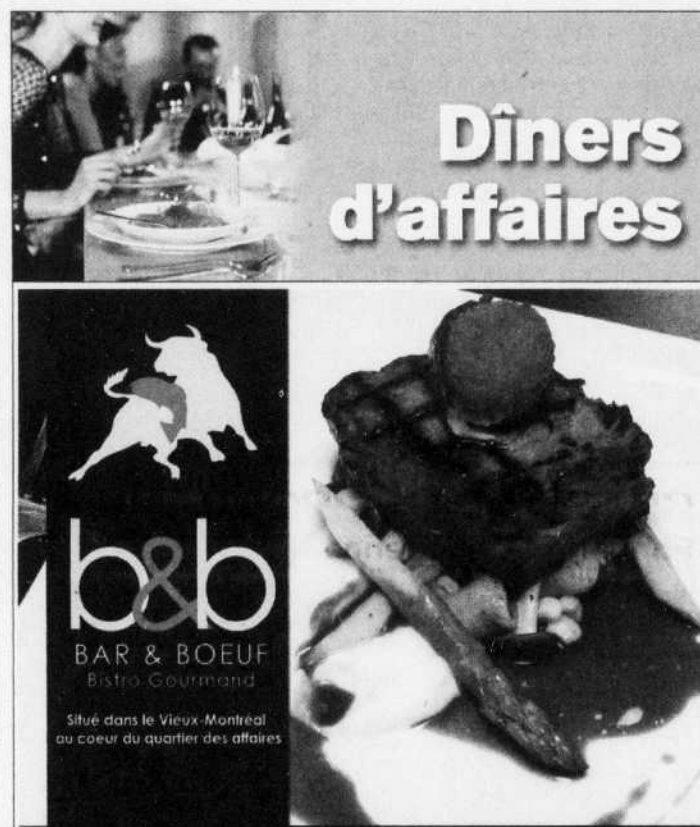
De fait, les revenus de tarification du gouvernement du Québec dépassent largement les trois milliards de dollars par an qui sont visés. Ainsi, les tarifs d'électricité représentent à eux seuls 46 % des revenus tarifaires, ou 10,4 milliards, selon les données de 2008. Près de six milliards viennent de régimes d'assurance tels l'assurance médica-

ments et l'assurance parentale. Enfin, une somme de 6,6 milliards est perçue par les ministères et organismes ou les réseaux de la santé et de l'éducation.

Pour que l'État se renfloue, le vrai débat doit porter, notamment, sur les tarifs d'électricité. Mais en dehors des consultations prébudgétaires élargies

qu'entreprendra sous peu le ministre des Finances, Jean Charrest est demeuré vague sur la forme que prendra le «dialogue» qu'il a évoqué et sur les véritables intentions de son gouvernement. «Aucune décision n'est prise», a-t-on indiqué hier à son cabinet.

Le Devoir



Dîners d'affaires

b&b
BAR & BOEUF
Bistro Gourmand

Situé dans le Vieux-Montréal au cœur du quartier des affaires

Réervations : 514.866.3555
500 rue McGill (angle Notre-Dame)
Vieux-Montréal
www.bareboeuf.com

MIDI EXPRESS 19\$
Midi Express offert du mardi au vendredi de 11h30 à 14h
Une entrée + un plat principal à 19\$



VIVEZ UNE
EXPÉRIENCE
GASTRONOMIQUE,
MUSICALE ET
CULTURELLE.
EMPREINTE
D'UNE AMBIANCE
CHALEUREUSE

Su
LA CUISINE TURQUE

5145 WELLINGTON
MONTREAL (VERDUN)
514.362.1818

WWW.RESTAURANTSU.COM



HUÎTRES EN FOLIE !!

LA MER

RESTAURANT LA MER
Jeudi soir : Huîtres à volonté 39.99\$
En tout temps : Huîtres Malpèque
Demi-douzaine à 8\$ - Douzaine à 15\$
Réservation : (514) 522-2889

POISSONNERIE LA MER
La plus grande sélection des huîtres en Ville.
Informations : (514) 522-3003

Papineau coin René Lévesque Est.
Stationnement gratuit. www.lamer.ca

Pour annoncer dans ce calendrier, communiquez avec
Véronique Langlois au 514.985.3457 ou vianglois@ledevoir.com

CONGÉDIÉ INJUSTEMENT ?

Avez-vous un cas de congédiement interdit, de harcèlement psychologique, de congédiement sans cause juste et suffisante, déguisé ?

Vous gagnez à consulter

**JEAN-GUY
MICHAUD**
CRIA

EXPERT
DES CESSATIONS D'EMPLOI
Devant les instances du travail depuis 1964

T. (418) 657-2628 • (514) 940-6477
www.jeanguymichaudcria.ca

L'expertise par l'expérience, depuis 1964

Options Santé

Solution permanente à la dysfonction auditive sans médication : la rééducation auditive

Traitement pour contrer les problèmes d'apprentissage qui sont des manifestations d'une écoute centrale en déficit.



- Trouble du langage
- La dyslexie
- Le déficit d'attention
- L'hyperactivité

www.isoson.com
514.453.7203

auteur : Lise-Christophe Laverdière
titre : «Mieux écouter pour se réaliser»

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Véronique Langlois 514 985-3457 ou vianglois@ledevoir.com